



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°10**

|  |                 |
|--|-----------------|
| Date de Publication                                | 3 FEV. 2022     |
| Date de Transmission<br>au Contrôle de<br>Légalité | 3 FEV. 2022     |
| Date de la<br>convocation                          | 18 janvier 2022 |

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.  
MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. FAVIER  
Mme HERVE GENOVESI à Mme le Maire  
Mme LAFAYSSE à M. DENONFOUX  
Mme LABI-MALAKIAN à Mme MATEO  
Mme LOVERA à M. MORTELETTE  
M. BOYER à Mme FIGARELLA  
M. DE CANEVA à M. BURZIO

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

### **Objet : Personnel communal. Service Vie Culturelle et Festive. Création d'un emploi.**

Madame le Maire expose à ses collègues que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour faire face au départ en disponibilité de la directrice de la vie culturelle et festive et à la suppression du poste d'attaché territorial de catégorie A qu'elle occupait, conformément à la restructuration du service présentée au comité technique du 10 décembre 2021, il convient pour le bon fonctionnement du service de recruter un responsable du service vie culturelle et festive de niveau catégorie B et par conséquent de créer l'emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe correspondant, à temps complet, dont les missions sont les suivantes :

- Management du service : animation et coordination des équipes
- Participation au projet de la Direction générale adjointe des services à la population et proposition d'élaboration du projet de service vie culturelle et festive
- Prises de décisions opérationnelles relatives aux secteurs du service : culture et événements festifs

- Mise en œuvre, régulation, contrôle et évaluation de l'activité des services avec la DGA
- Coordination et conduite des projets culturels
- Gestion, conservation du patrimoine architectural, historique, agricole, naturel...
- Développement de partenariats avec les associations

Dans l'hypothèse où il serait impossible de recruter un fonctionnaire ou un lauréat inscrit sur liste d'aptitude disposant du profil requis, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée. L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et devra justifier du niveau d'études, des diplômes et de l'expérience professionnelle requis pour occuper l'emploi.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la création du poste telle que mentionnée ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 25 Janvier 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

The image shows a blue ink signature and a circular official stamp. The stamp is from the 'MAIRIE DE CASSIS' and features a central emblem with a figure holding a staff and a crown, surrounded by the text 'MAIRIE DE CASSIS' and '1808'. The signature is written in a cursive style over the stamp.